

9^{èmes} Assises

26 Jeudi
MARS
2020

du médecin homéopathe

Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

- L'avenir de l'homéopathie : intégrée, solidaire !
- Comment évaluer l'homéopathie et sa pratique en 2020 ?

Organisées par le SNMHF
79, rue de Tocqueville
75017 Paris
Tél : 01 44 29 01 31
snmhf@club-internet.fr

www.snmhf.net



Avec le soutien
de la MTRL

AFML - 40, rue Gabriel Crié
92 240 MALAKOFF
Métro Malakoff (ligne 13)

9^{èmes} assises

du médecin homéopathe

Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

Jeudi 26 mars 2020

AFML - 40, rue Gabriel Crié
- 92 240 MALAKOFF



PROGRAMME

8h30 : Accueil et visite des stands

 **Matin 9h-12h15**

Modérateur : Dr Jean-Louis Masson

9h00 : CONTRE-ATTAQUE pour l'avenir de l'homéopathie
Dr Charles Bentz

9h20 : Regard critique sur l'évaluation de la HAS (Haute Autorité de Santé)
Dr Bernard Poitevin

10h00 : Actualité : création d'HOMÉO FRANCE
Dr Charles Bentz

10h15 : Pause et visite des stands

10h45 : Intérêt d'IPSE, méthode innovante de recherche qualitative pour l'évaluation des processus thérapeutiques

Pr Laurence Verneuil, dermatologue et oncologue au CHU de Caen

11h45 : Discussion avec la salle

12h15 : Déjeuner

 **Après-midi 14h00-17h30**

Modérateur : Dr Vivianna Leuci-Huberman

14h00 : Avenir de l'homéopathie - Introduction
Dr Dominique Jeulin-Flamme

14h15 : Droit au titre
Dr Frédéric Joly, Conseiller National du CNOM au sein de la Section Formation et Compétences médicales

15h15 : Enseignement : comment intégrer l'enseignement de l'homéopathie dans un DIU de médecine dite intégrative au sein des facultés
Dr Antoine Demonceaux

16h00 : Pause et visite des stands

16h30 : Une médecine, des thérapeutiques : un exemple de l'utilité de la thérapeutique homéo "les soins de support"
Dr Alain Toledano, oncologue radiothérapeute et Président de l'Institut Rafael

17h15 : Discussion avec la salle

17h30 : Assemblée générale du SNMHF

Bulletin d'inscription



9^{èmes} assises du médecin homéopathe

📍 A compléter et à retourner à :

Catherine CALVINO - **SNMHF**
79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS
Tél : 01 44 29 01 31 - Fax : 01 40 54 00 66
E-mail : snmhf@club-internet.fr

Inscription aux Assises

Nom : Prénom :

Adresse professionnelle :

Tél : Fax :

E-mail :

Adhérent à jour de cotisation 2019

Report

- Inscription Assises	Offerte	0
- Pauses et déjeuner	50 €	...

Nouvel adhérent

- Adhésion SNMHF promotionnelle 2020	100 €	...
- Inscription Assises	Offerte	0
- Pauses et déjeuner	50 €	...

Non adhérent

- Inscription	120 €	...
- Pauses et déjeuner	50 €	...

TOTAL

...



Signature :

FICHE D'ADHÉSION AU SYNDICAT

La présente fiche de demande d'admission est à adresser au :
SNMHF - 79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Docteur.....
né (e) le.....
Année de thèse..... Faculté.....
exerçant à (adresse complète).....
.....
N° de téléphone..... N° de Fax.....
Portable..... E-mail.....

COTISATION ANNUELLE : 250 €

Si vous vous inscrivez pour la toute première fois au SNMHF

Vous ne réglez qu'une demi-cotisation soit 125 €*.

voire une cotisation exceptionnelle 2020 à 100 € en cas de participation aux 9^{èmes} Assises.

DEMANDE D'ADMISSION AU SNMHF

Le candidat doit être titulaire :

Soit d'un diplôme universitaire d'homéopathie Faculté :

Soit d'un diplôme d'une école privée française d'homéopathie Ecole :

Soit d'un diplôme européen équivalent d'homéopathie Ecole ou faculté :

Année d'installation :

Pratiques d'homéopathie :

Unicisme Pluralisme Anthroposophie Autres (préciser) :

Secteur d'exercice : I II III

Mode d'exercice : Rural Semi-rural Grandes villes

Spécialité et / ou compétences :

.....

Date et signature :

Cachet professionnel :

*Joindre une feuille de soins ou une photocopie de la carte d'identité professionnelle délivrée par l'ordre des médecins.

Article 4 des statuts (extrait) - Tout médecin muni d'un diplôme donnant le droit d'exercer la profession médicale en France et dans les départements et territoires d'outre-mer peut poser sa candidature aux conditions suivantes :

1. Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire d'homéopathie ou d'un diplôme d'une école privée française d'homéopathie ou d'un diplôme européen équivalent,

2. Le Bureau se réserve le droit d'examiner toute situation particulière.

Les candidatures sont présentées au Bureau qui statue sur leur admission provisoire. Le Bureau peut demander l'avis du délégué régional concerné. Les admissions définitives sont prononcées par l'assemblée générale qui suit immédiatement la présentation de la candidature.